



2026

RAPPORT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE

17 février 2026

Le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB s'effectue, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) précédant l'examen du budget, présentant la situation budgétaire, les orientations et engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il ne s'agit pas d'un pré-budget mais bien d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions identiques à celles applicables aux séances plénières de la collectivité.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) et l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques ont renforcé les règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par le vote d'une délibération spécifique.

Table des matières

| | |
|--|----|
| LA SITUATION FINANCIERE | 4 |
| EVOLUTION RETROSPECTIVE DES SECTIONS BUDGETAIRES | 5 |
| LE FONCTIONNEMENT | 6 |
| LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 6 |
| LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 11 |
| MARGES DE MANOEUVRE | 16 |
| Capacité d'autofinancement (CAF) | 16 |
| Epargne | 17 |
| Résultat de clôture..... | 18 |
| LA DETTE..... | 19 |
| L'INVESTISSEMENT | 20 |
| ORIENTATIONS 2026 | 21 |
| FONCTIONNEMENT..... | 21 |
| INVESTISSEMENT..... | 22 |
| Maison de santé pluridisciplinaire | 22 |
| Réfection quartier du Parquet..... | 22 |
| Enfouissement à Labrosse..... | 23 |
| Groupe scolaire | 24 |
| Centre technique municipal | 24 |
| PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT <i>montants et répartitions en cours d'actualisation</i> | 25 |
| PROSPECTIVE BUDGETAIRE..... | 26 |
| CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE..... | 27 |
| Le contexte international & européen : | 27 |
| En France..... | 28 |
| Projet de Loi de Finances 2026 – Collectivités..... | 30 |
| LA COMMUNE EN CHIFFRES | 31 |

LA SITUATION FINANCIERE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 est élaboré dans un contexte institutionnel particulier, marqué par le renouvellement à venir de l'exécutif municipal à l'issue des élections de mars 2026. À ce titre, il ne constitue ni un document programmatique, ni un engagement pour l'avenir, mais un document de responsabilité, de continuité et de transmission.

Dans un environnement financier toujours contraint et incertain, la commune du Malesherbois présente aujourd'hui une situation financière saine et maîtrisée. Cette situation est le fruit d'un travail rigoureux et constant mené tout au long du mandat, fondé sur des choix responsables et assumés.

La municipalité a su, notamment en 2023, prendre des décisions exigeantes et parfois clivantes, afin de préserver durablement les grands équilibres budgétaires de la collectivité. Ces choix ont permis de sécuriser les finances communales, de maintenir la capacité d'investissement et de lancer des projets pour le territoire. Ils constituent aujourd'hui un socle solide permettant à la future équipe municipale de poursuivre les opérations engagées et de disposer de marges de manœuvre réelles pour initier ses propres projets.

Malgré un mandat marqué par une forte inflation, l'évolution des charges et les incertitudes liées aux lois de finances successives, la commune a su contenir ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant la qualité des services publics rendus à la population. Cette maîtrise a été rendue possible par l'engagement constant des élus et services, qui ont su adapter leurs pratiques, optimiser les ressources et mettre en œuvre les choix de gestion arrêtés par la municipalité.

La stratégie financière de la commune repose sur des principes clairs, inchangés et pleinement d'actualité :

- préserver un niveau d'autofinancement suffisant et durable,
- contenir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à un niveau inférieur à celui des recettes,
- garantir la soutenabilité de la politique d'investissement.

La méthode pour atteindre ces objectifs demeure la même : contraindre et maîtriser les dépenses de fonctionnement, par un pilotage rigoureux, un contrôle de gestion renforcé et une vigilance constante sur l'exécution budgétaire.

À ce stade, la situation financière de la commune se caractérise par :

- une capacité d'autofinancement préservée,
- un endettement maîtrisé,
- des risques financiers contenus.

La commune du Malesherbois aborde cette fin de mandat avec des finances consolidées, des équilibres stabilisés et une capacité de projection vers l'avenir, offrant à la future équipe municipale une situation financière saine, lisible et propice à la poursuite du développement du territoire.

EVOLUTION RETROSPECTIVE DES SECTIONS BUDGETAIRES

Le transfert des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes a eu un impact significatif sur le budget communal, en modifiant mécaniquement la structure des dépenses et des recettes.

Afin de garantir une lecture sincère et comparable des évolutions budgétaires, il a été fait le choix méthodologique, dans le cadre du présent Rapport d'Orientation Budgétaire, de présenter les dépenses et recettes hors écritures liées au transfert des excédents. Cette approche permet de conserver une analyse à iso-périmètre, en neutralisant les effets comptables liés au transfert et en se concentrant sur la gestion réelle de la commune.

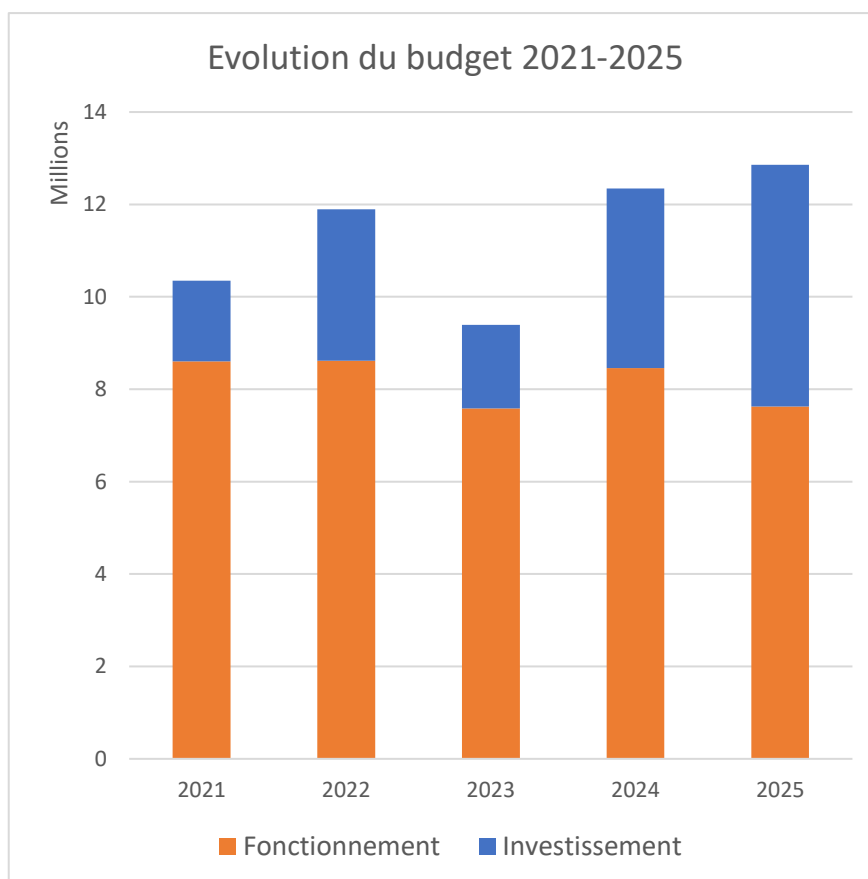
Ce retraitement est indispensable pour éviter toute distorsion d'analyse et permettre une comparaison pertinente des exercices.

Le budget de l'exercice 2025 s'élève à 16.2 M€.

- Fonctionnement : 8.4 M€
- Investissement : 7.9 M€

Le budget hors transfert des excédents du budget eau est utilisé pour la présentation de ce rapport :

- **Fonctionnement : 7.6 M€**
- **Investissement : 5.2 M€**



LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se composent principalement de :

- Les dépenses de personnel, comprenant la rémunération des agents municipaux ainsi que les charges sociales afférentes, qui constituent le premier poste de dépenses de la collectivité.
- Les charges à caractère général, correspondant aux fournitures et prestations nécessaires au fonctionnement des services (énergie, eau, carburants, entretien des bâtiments et des espaces publics, prestations de services, etc.).
- Les charges liées aux services rendus à la population, incluant notamment les subventions de fonctionnement versées aux associations et partenaires, ainsi que les frais de gestion des équipements et services municipaux.
- Les charges financières, correspondant au paiement des intérêts de la dette, les remboursements du capital étant, quant à eux, retracés en section d'investissement.

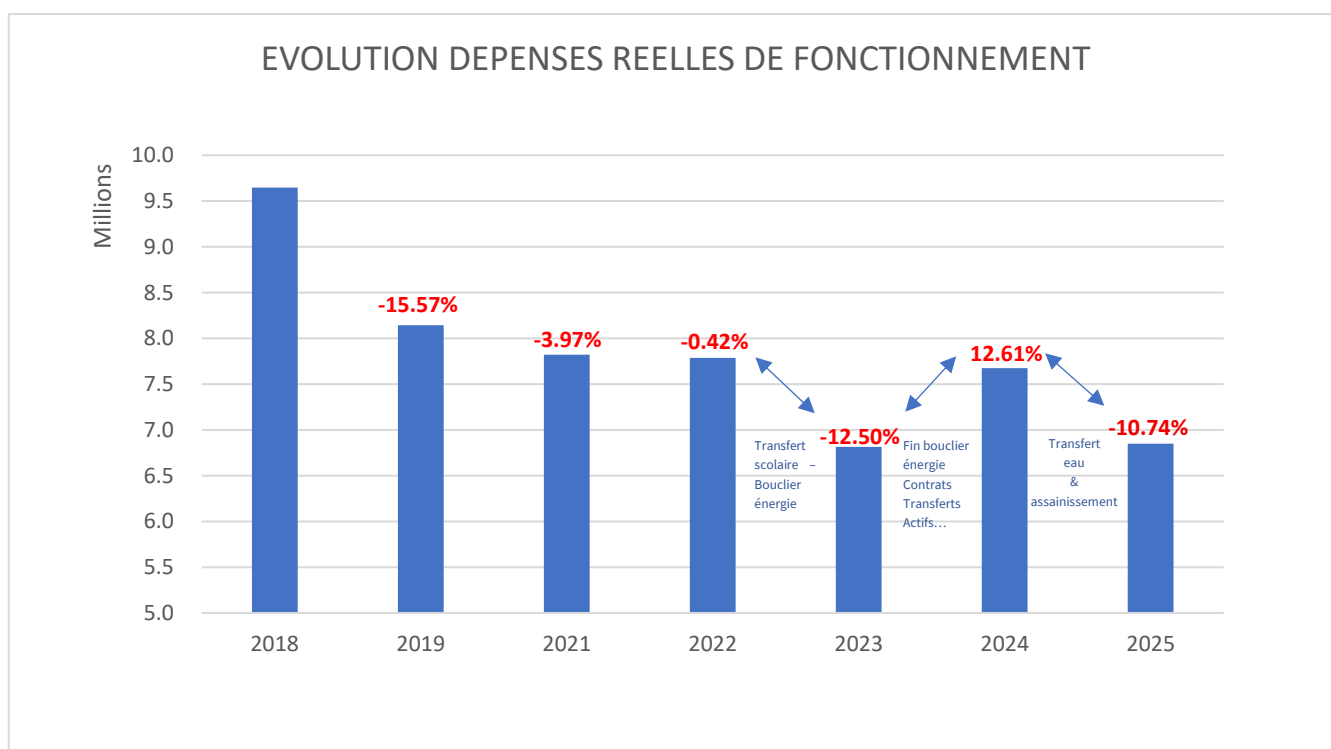
Les recettes de fonctionnement reposent essentiellement sur :

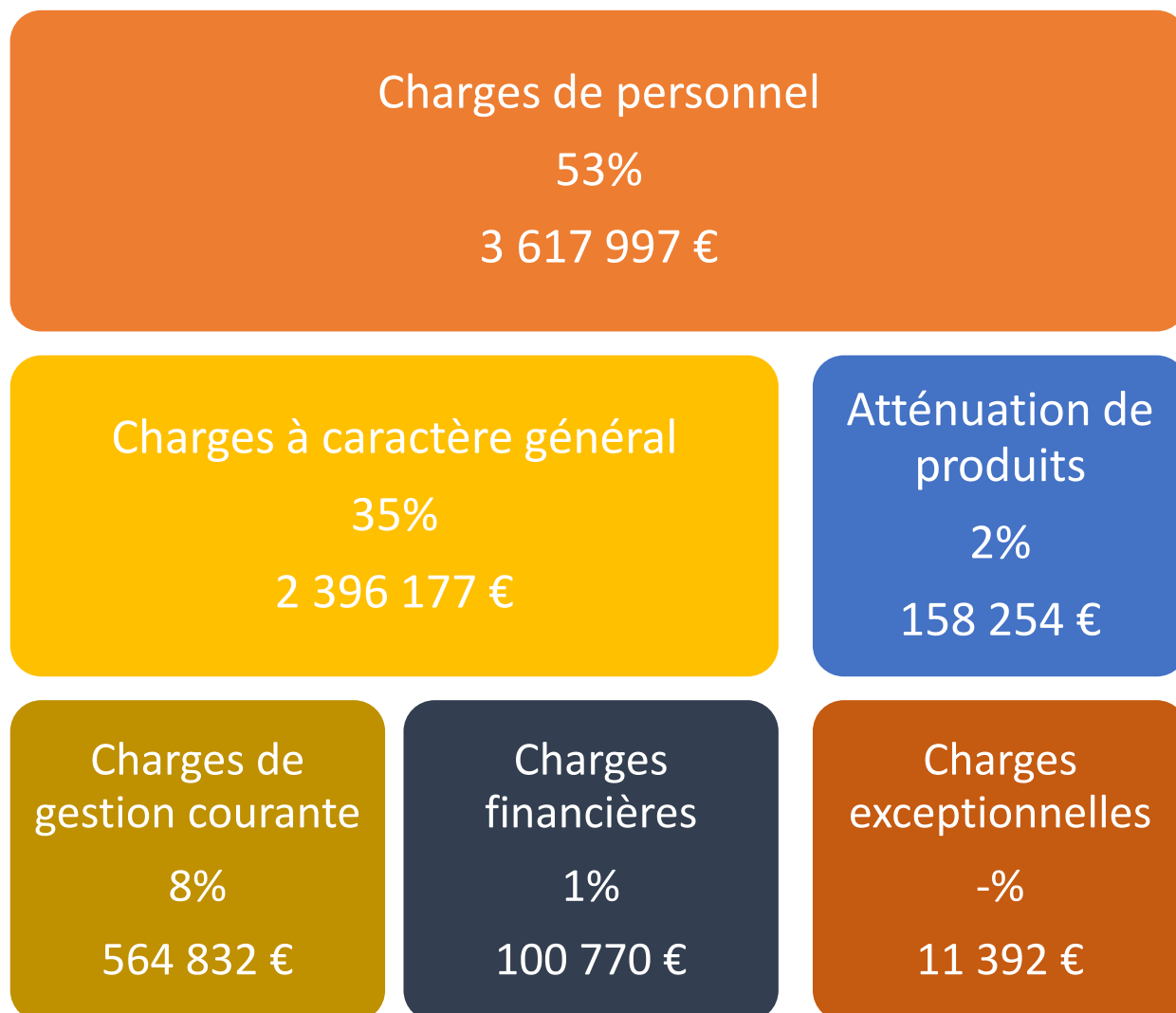
- La fiscalité locale, constituant la principale ressource de la collectivité.
- Les taxes et contributions locales, perçues en lien avec les compétences exercées.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les autres concours financiers de l'État.
- Les recettes issues des services municipaux, correspondant aux produits perçus en contrepartie des services rendus aux usagers.

La bonne maîtrise de la section de fonctionnement est un enjeu central pour la collectivité, dans la mesure où elle conditionne directement la capacité d'autofinancement, la soutenabilité de la politique d'investissement et, plus largement, l'équilibre financier global de la commune.

6

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

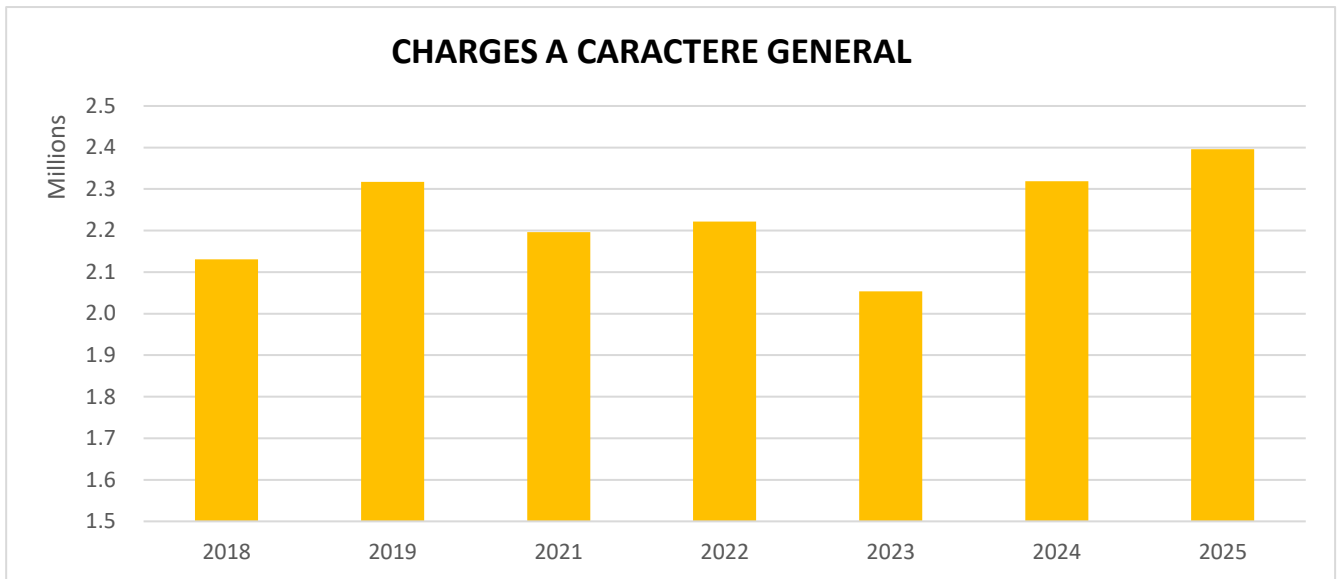




SYNTHESE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| CHARGES A CARACTERES GENERAL | 2 196 583 | 2 221 944 | 2 053 814 | 2 306 116 | 2 396 177 |
| FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES | 4 773 884 | 4 729 358 | 3 969 014 | 4 115 754 | 3 617 997 |
| ATTENUATIONS DE PRODUITS | 75 873 | 69 373 | 182 046 | 159 756 | 158 254 |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 641 415 | 637 485 | 525 833 | 649 877 | 564 832 |
| CHARGES FINANCIERES | 127 419 | 125 809 | 81 256 | 99 178 | 100 770 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 3 253 | 3 761 | 1 962 | 329 535 | 11 392 |

Rappel : données retraitées hors écritures liées au transfert des excédents.



Les charges à caractère général a connu une évolution notable, liée principalement à des éléments structurels et contractuels, et non à une dérive des dépenses de fonctionnement.

Cette évolution s'explique en particulier par la mise en œuvre de nouveaux contrats ou par le passage de certains engagements sur une année pleine, parmi lesquels figurent notamment :

- les contrats d'entretien de l'éclairage public et des feux tricolores ;
- les contrats de surveillance pour la protection des équipements et des biens communaux ;
- la montée en charge de contrats exécutés désormais sur une année pleine, après une première année d'exécution partielle.

8

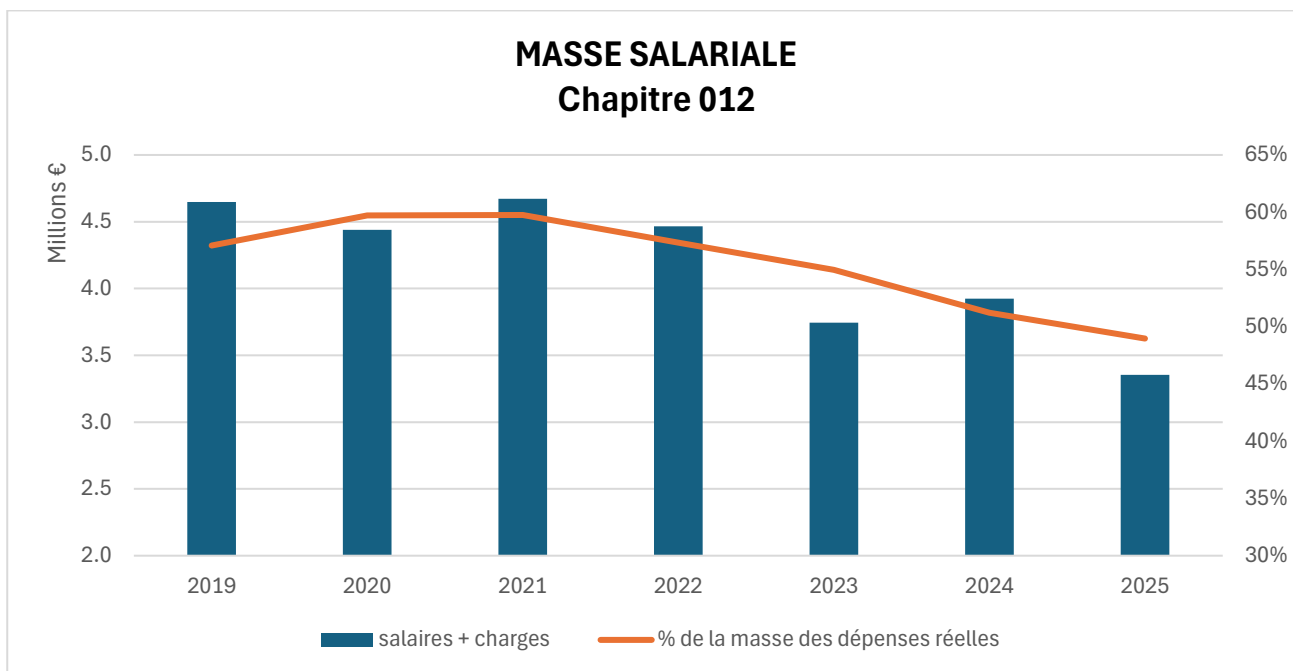
Elle résulte également de dépenses ponctuelles mais nécessaires liées à l'entretien exceptionnel des infrastructures, en particulier :

- des travaux indispensables sur les ouvrages d'eaux pluviales (mares et des opérations de curage) ;
- des études et diagnostics des bâtiments communaux, visant à évaluer l'état du patrimoine et à préparer les futurs programmes d'investissement.

Par ailleurs, l'évolution du chapitre 011 s'inscrit dans une tendance structurelle de fond, liée à l'évolution des modes de fourniture des biens et des services. A l'instar des particuliers, de plus en plus de produits et de prestations ne sont désormais proposés qu'à travers des formules de location ou d'abonnement, et non plus sous forme d'acquisition patrimoniale.

Des dépenses qui relevaient autrefois de la section d'investissement sont ainsi aujourd'hui reclassées en section de fonctionnement, du fait de l'évolution des modèles économiques des fournisseurs. Ce phénomène constitue un facteur mécanique d'augmentation des charges de fonctionnement, indépendant des choix de gestion locaux.

Ce mode de consommation est appelé à se poursuivre et à s'amplifier dans les années à venir.



Le chapitre 012 – Charges de personnel, constitue le premier poste de dépenses de fonctionnement de la commune. Son évolution est en grande partie déterminée par des facteurs exogènes, sur lesquels la collectivité ne dispose que de marges de manœuvre limitées.

L'évolution des charges de personnel sur la période 2019–2025 doit être analysée avec attention, car elle est fortement marquée par des changements de périmètre de compétences intervenus au cours du mandat.

À compter de 2023, une inflexion nette apparaît. Celle-ci s'explique principalement par le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG), qui a entraîné la sortie du périmètre communal d'agents auparavant affectés aux missions scolaires.

Cette diminution apparente de la masse salariale doit toutefois être appréciée avec précaution. En effet, si le chapitre 012 a été impacté à la baisse, la commune a, en contrepartie, vu augmenter significativement le montant des attributions de compensation versées à la CCPG, destinées à financer l'exercice de cette compétence désormais intercommunale.

En 2025, la masse salariale connaît une nouvelle diminution significative, liée cette fois au transfert de la compétence eau à la CCPG. Ces deux transferts successifs expliquent l'essentiel de la baisse observée sur la période récente. Ils doivent donc être clairement identifiés pour apprécier de manière sincère l'évolution des charges de personnel.

La masse salariale de la commune est aujourd'hui globalement maîtrisée, ce qui constitue un exercice particulièrement exigeant dans le contexte actuel des finances publiques locales. Cette maîtrise résulte d'un pilotage rigoureux des effectifs et de l'organisation des services, mené sur l'ensemble du mandat. Elle n'en demeure pas moins un défi permanent et majeur, compte tenu du caractère largement contraint des dépenses de personnel.

L'exercice budgétaire 2026 devra, à cet égard, faire face à plusieurs facteurs d'augmentation. Il s'agit notamment des évolutions réglementaires et statutaires affectant la masse salariale, au premier rang desquelles figurent le glissement vieillesse technicité (GVT), ainsi que la hausse progressive, mais significative, du taux de contribution des employeurs à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) jusqu'en 2028.

Depuis le 1er janvier 2026, la mise en place par la Région d'une nouvelle contribution patronale obligatoire destinée au financement des transports en commun entraîne un surcoût direct sur la masse salariale de la collectivité, venant renforcer les contraintes pesant sur ce chapitre.

Par ailleurs, la commune doit composer avec les décisions annuelles de l'Etat de modifier des modalités de compensation financière pour certains dispositifs. À titre d'exemple, les aides pour les contrats d'apprentissage ont été revues à la baisse, transférant une part plus importante aux collectivités.

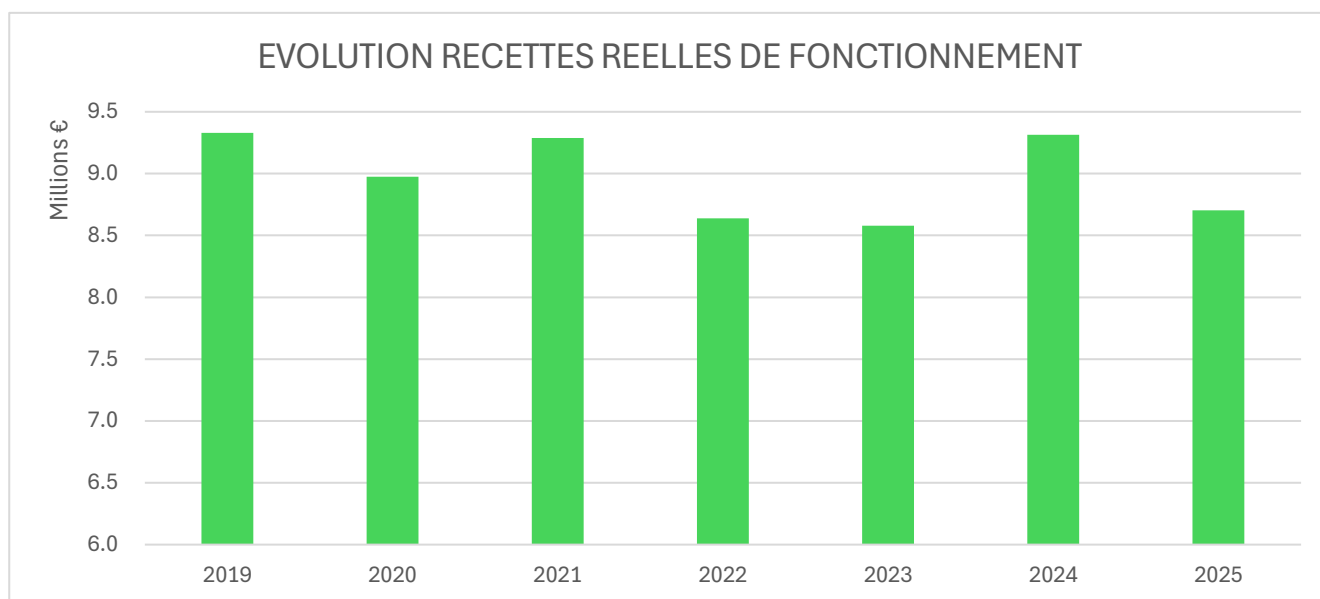
Enfin, 2026 sera marqué par des charges ponctuelles mais incontournables, liées à des obligations réglementaires et institutionnelles telles que le recensement de la population et l'organisation des élections municipales (recrutements temporaires, heures complémentaires, indemnités spécifiques).

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| FRAIS DE PERSONNEL <i>Corrigés des remboursements assurance statutaire et les mises à dispositions du personnel</i> | 4 824 642 | 4 440 299 | 4 672 037 | 4 464 772 | 3 744 455 | 3 923 044 | 3 353 895 |
| FRAIS DE PERSONNEL / DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 59.24% | 59.73% | 59.74% | 57.33% | 54.95% | 51.13% | 48.97% |

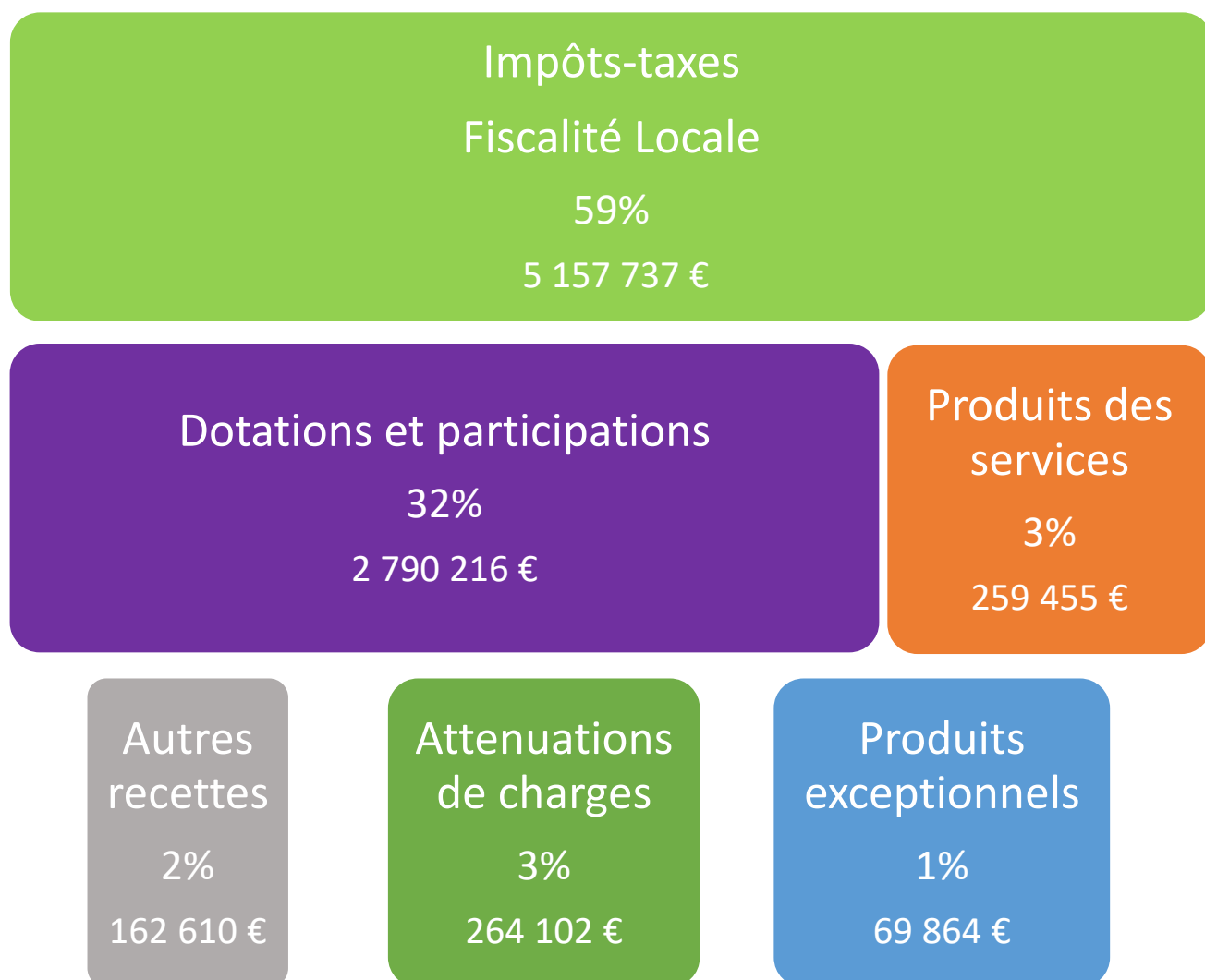
| Masse salariale en € par habitant <i>DGFIP - (strate 5000 à 10 000)</i> | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Le Malesherbois | 531 | 562 | 542 | 459 | 480 |
| Loiret | 601 | 616 | 629 | 638 | 664 |
| Région Centre Val de Loire | 519 | 538 | 570 | 584 | 604 |
| National | 537 | 553 | 582 | 604 | 628 |

Tableau strictement informatif – fonction des compétences propres de chaque collectivité

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



SYNTHESE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

| | ATTENUATIONS DE CHARGES | | PRODUITS DES SERVICES | | IMPOTS ET TAXES | | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | | Global Impôts + Dotations | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | | PRODUITS EXCEPTIONNELS | | TOTAL |
|------|-------------------------|-------|-----------------------|--------|-----------------|--------|-----------------------------|--------|---------------------------|-------------------------------------|-------|------------------------|-------|-----------|
| | | | | | | | | | | | | | | |
| 2021 | 101 847 | 1,10% | 912 059 | 9,85% | 5 550 296 | 59,94% | 2 368 653 | 25,58% | 85,52% | 158 430 | 1,71% | 168 702 | 1,82% | 9 259 987 |
| 2022 | 264 586 | 3,06% | 541 144 | 6,27% | 4 991 365 | 57,79% | 2 515 572 | 29,12% | 86,91% | 130 060 | 1,51% | 194 475 | 2,25% | 8 637 203 |
| 2023 | 224 559 | 2,62% | 500 502 | 5,83% | 4 862 245 | 56,67% | 2 572 891 | 29,99% | 86,66% | 136 219 | 1,59% | 283 108 | 3,30% | 8 579 523 |
| 2024 | 192 710 | 2,07% | 940 320 | 10,10% | 4 962 585 | 53,28% | 2 744 744 | 29,47% | 82,76% | 264 271 | 2,84% | 208 709 | 2,24% | 9 313 338 |
| 2025 | 264 102 | 3,03% | 259 455 | 2,98% | 5 157 737 | 59,26% | 2 790 216 | 32,06% | 91,31% | 162 610 | 1,87% | 69 864 | 0,80% | 8 772 094 |

La principale ressource de la commune demeure constituée des impôts et taxes locales. En l'absence de leviers significatifs alternatifs, les marges de progression des recettes hors fiscalité restent limitées, la collectivité ne disposant que de peu de services susceptibles de générer des produits supplémentaires.

Dans ce contexte, l'évolution des ressources communales repose essentiellement sur la fiscalité locale, et en particulier sur le foncier, ce qui renforce la nécessité d'une gestion prudente et équilibrée, attentive à la soutenabilité fiscale pour les contribuables.

| Impôts locaux en € par habitant DGFIP - strate 5000 à 10 000 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Le Malesherbois | 460 | 400 | 414 | 517 | 539 |
| Loiret | 602 | 594 | 608 | 660 | 698 |
| Région Centre Val de Loire | 531 | 531 | 568 | 616 | 644 |
| National | 508 | 501 | 528 | 574 | 607 |

12

| TAUX MOYENS | Le Malesherbois | Loiret | Région | National |
|--|-----------------|--------|--------|----------|
| Source : DGFIP 5 000 à 10 000 habitants | 2024 | 2024 | 2024 | 2024 |
| Habitation | 14.93% | 16.78% | 16.50% | 18.70% |
| Foncier | 43.97% | 46.95% | 44.19% | 40.11% |
| Foncier NB | 28.99% | 50.37% | 48.78% | 53.09% |

Le coefficient de revalorisation des bases sera faible suite à l'affaiblissement de l'inflation. Après 4 années de revalorisation, plus ou moins dynamique (+3,4% en 2022, +7,1% en 2023, +3,9% en 2024 et +1.7% en 2025), la revalorisation 2026, s'établit donc à nouveau en retrait à + 0.8%.

Si le contribuable peut se réjouir de cette légère progression des impôts locaux, la lecture en est différente pour les budgets des collectivités locales.

La révision générale des valeurs locatives des locaux d'habitation, initialement prévue pour 2026, a été reportée à 2028. Ce report a pour objectif de permettre la poursuite de travaux préparatoires

complémentaires afin de fiabiliser les bases d'imposition avant la mise en œuvre de la réforme au 1er janvier 2028.

Si ce calendrier peut être encore malheureusement modifié, il convient toutefois de souligner l'urgence de ce chantier de révision, tant pour les finances des collectivités que pour l'équité fiscale entre les contribuables. Le dispositif actuellement en vigueur repose en effet sur des valeurs locatives établies dans les années 1970, qui ne reflètent plus ni la réalité du parc immobilier, ni l'évolution des usages, ni les transformations profondes de la société et des territoires intervenues depuis plus de cinquante ans.

Cette obsolescence des bases d'imposition entraîne des distorsions importantes entre contribuables, à caractéristiques de logements parfois comparables, et limite la lisibilité de la fiscalité locale.

Le chapitre 70 se situe à un niveau stable et conforme au périmètre actuel des compétences exercées par la commune. Il correspond au niveau "normal" de recettes que la collectivité peut attendre des services qu'elle assure directement.

Ce chapitre regroupe essentiellement des recettes liées à l'activité quotidienne des services municipaux et à l'utilisation du domaine public. On y retrouve principalement :

- les recettes de l'École municipale de musique,
- les produits issus des spectacles et des animations culturelles,
- les redevances d'occupation du domaine public,
- les recettes de refacturation des mises à disposition de personnel et de moyens auprès de la CCPG.

13

Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente 60% des dotations perçues par la commune. Elle évolue de 74 k€ supplémentaires en 2025 sur la part Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

La DGF de la commune se divise en deux grandes parties :

A. La Dotation de Base

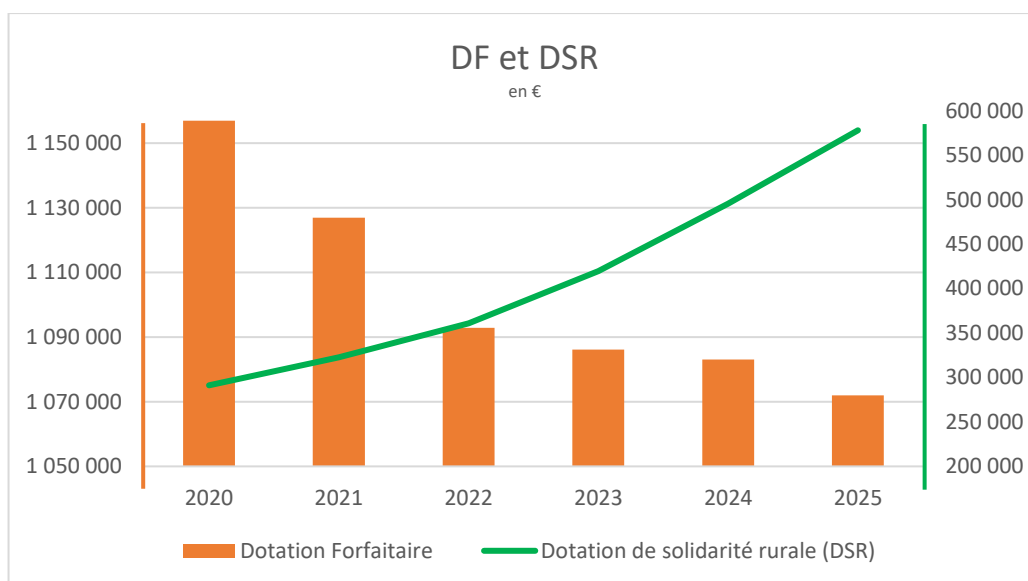
- Représente une part forfaitaire attribuée à toutes les communes.
- Son montant dépend de la population et des charges minimales de fonctionnement.

B. La Dotation de Péréquation

Elle vise à corriger les inégalités de ressources entre les communes en tenant compte de leur potentiel fiscal et financier. Elle se divise en plusieurs sous-dotations :

- **Dotation de Solidarité Rurale (DSR) :** Pour les communes rurales en difficulté, avec trois composantes :
 - **La fraction bourg-centre :**
aide les communes rurales qui exercent un rôle de centralité (services publics, commerces, écoles...).
 - **La fraction péréquation :**
soutient les communes rurales ayant un faible potentiel financier.

- **Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :**
 - Aide les communes ayant des charges élevées et peu de ressources.
 - Prend en compte le potentiel fiscal et les besoins de financement.
 - S'applique aux communes qui ne bénéficient pas assez des autres dotations de péréquation.



| DGF | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------|
| Dotation Forfaitaire | 1 156 940 | 1 126 975 | 1 092 874 | 1 086 141 | 1 083 048 |
| DSR « Centre-bourg » | 158 078 | 189 694 | 227 633 | 273 160 | 327 792 |
| DSR « Péréquation » | 133 118 | 133 118 | 133 118 | 146 536 | 167 807 |
| Dotation Nationale de Péréquation | 0 | 0 | 0 | 10 768 | 12 922 |

Les évolutions observées sur les dispositifs de péréquation traduisent une recomposition progressive de la situation financière relative de la commune et de la structuration de sa population. Ces mutations apportent un soutien budgétaire réel, mais constituent également des indicateurs qu'il convient d'interpréter avec discernement.

La progression des dotations de solidarité, et notamment de la DSR, confirme que la commune est aujourd'hui identifiée comme devant bénéficier d'un accompagnement renforcé, et témoigne d'une réalité plus préoccupante quant à la situation socio-économique du territoire.

Dans le même esprit, la commune est désormais bénéficiaire du FPIC, ce qui renforce le positionnement de la commune. Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un dispositif de solidarité financière entre collectivités, destiné à réduire les écarts de ressources entre territoires.

La hausse de ces dispositifs en faveur de la commune indique que la collectivité est considérée comme plus vulnérable en termes de potentiel fiscal et financier, ce qui est souvent le reflet d'une montée des indicateurs de précarité.

Ils rappellent également que la dynamique financière locale est étroitement liée à l'attractivité économique, résidentielle et démographique.

Dans ce contexte, l'enjeu pour les prochaines années sera de conforter les bases du développement local et de renforcer la capacité du territoire à générer ses propres ressources. Cette stratégie passe par la poursuite d'une gestion financière rigoureuse, mais aussi par des actions favorisant l'attractivité et la vitalité du territoire, seules garantes d'un équilibre durable à long terme.

MARGES DE MANOEUVRE

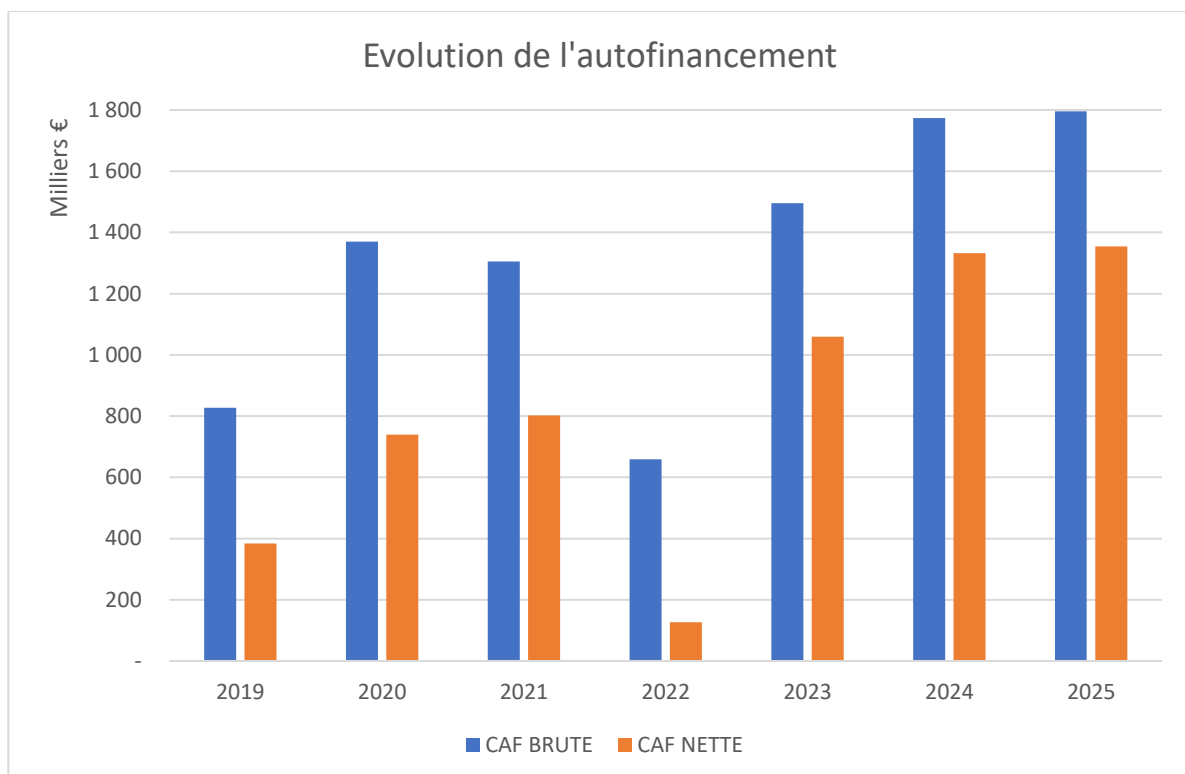
La gestion des finances communales repose sur la recherche permanente d'un équilibre entre les ressources mobilisables et les dépenses obligatoires. Dans un contexte de contraintes budgétaires accrues, lié notamment aux orientations nationales et à la progression structurelle des charges de fonctionnement, la préservation et l'identification des marges de manœuvre financières constituent un enjeu central.

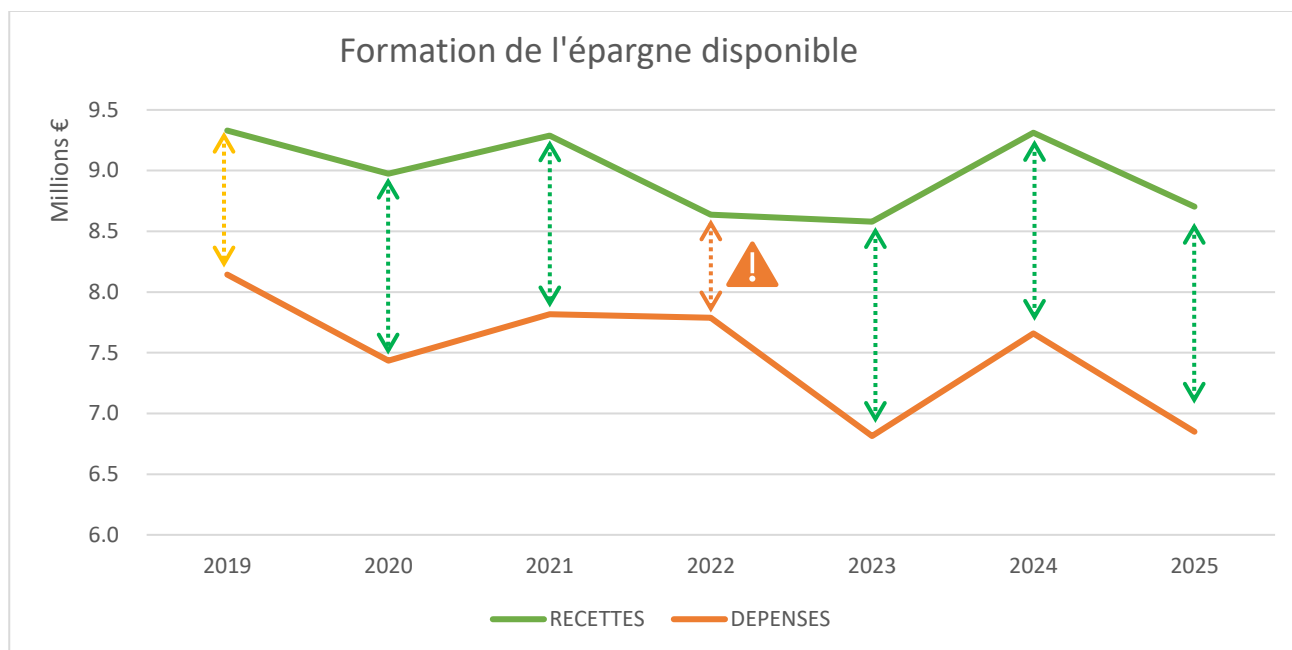
Capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement permet d'analyser financièrement la « santé » d'une collectivité :

Deux indicateurs :

- La CAF brute, qui est égale aux produits réels de fonctionnement diminués des charges réelles de fonctionnement
- La CAF nette, qui est égale à la CAF brute diminuée du remboursement du capital de la dette contractée supporté par la section d'investissement





L'équilibre structurel du budget communal repose sur la capacité de la collectivité à dégager, de manière durable, un excédent de fonctionnement. Cet excédent constitue le socle de la stabilité financière et conditionne directement les marges de manœuvre budgétaires de la commune.

Pour préserver cet équilibre, la maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure capitale. Elle suppose une vigilance constante afin que l'évolution des charges reste cohérente avec celle des recettes. Cette approche est indispensable pour éviter le risque d'effet ciseau, situation dans laquelle la progression des dépenses serait plus rapide que celle des ressources.

La prévention de ce déséquilibre est essentielle pour préserver la capacité d'autofinancement, sécuriser le financement des investissements et garantir, dans la durée, la soutenabilité financière des projets portés par la collectivité.

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-----------------------------|-----------|-----------|---------|-----------|-----------|-----------|
| Epargne Brute | 1 370 135 | 1 305 080 | 658 760 | 1 495 285 | 1 773 950 | 1 796 090 |
| Taux d'épargne brute | 15% | 14% | 8% | 17% | 19% | 21% |

Le taux d'épargne brute constitue un indicateur majeur de la santé financière de la commune. Il mesure la part des recettes réelles de fonctionnement qui, une fois les charges courantes couvertes, demeure disponible pour financer les investissements ou assurer le remboursement de la dette.

Cet indicateur permet également d'apprécier la performance financière globale de la collectivité, en donnant une lecture synthétique de sa solvabilité à court et moyen termes.

À titre de repère, un taux d'épargne brute supérieur à 10 % traduit une situation financière équilibrée et une capacité d'autofinancement satisfaisante. À l'inverse, un taux inférieur à 5 % constitue un signal de fragilité, susceptible de réduire fortement les marges de manœuvre budgétaires et la capacité à conduire des projets structurants.

Dans une logique de gestion prudente et durable, il est généralement recommandé de maintenir un taux d'épargne brute compris entre 8 % et 10 %, afin de garantir la pérennité des investissements tout en limitant le recours à l'endettement.

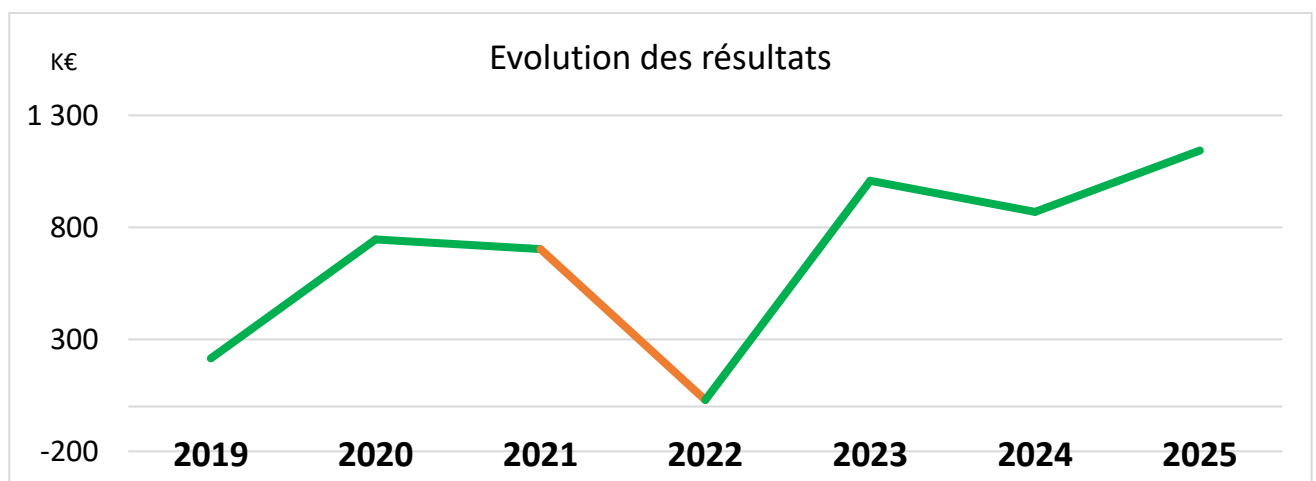
Résultat de clôture

| Résultats HORS transfert excédents EAU | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice | Résultat antérieur reporté | Résultat de clôture |
|--|-----------|-----------|------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Fonctionnement | 7 628 474 | 8 772 094 | 1 143 621 | 868 645 | 2 012 266 |
| Investissement | 5 231 988 | 3 211 067 | - 2 020 921 | 1 617 177 | - 403 744 |

| Résultats AVEC transfert excédents EAU | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice | Résultat antérieur reporté | Résultat de clôture |
|---|-----------|-----------|---------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Fonctionnement | 8 392 327 | 8 772 094 | 379 767 | 1 994 643 | 2 374 410 |
| Investissement | 7 873 944 | 3 211 067 | - 4 662 877 | 4 265 133 | - 397 744 |

18

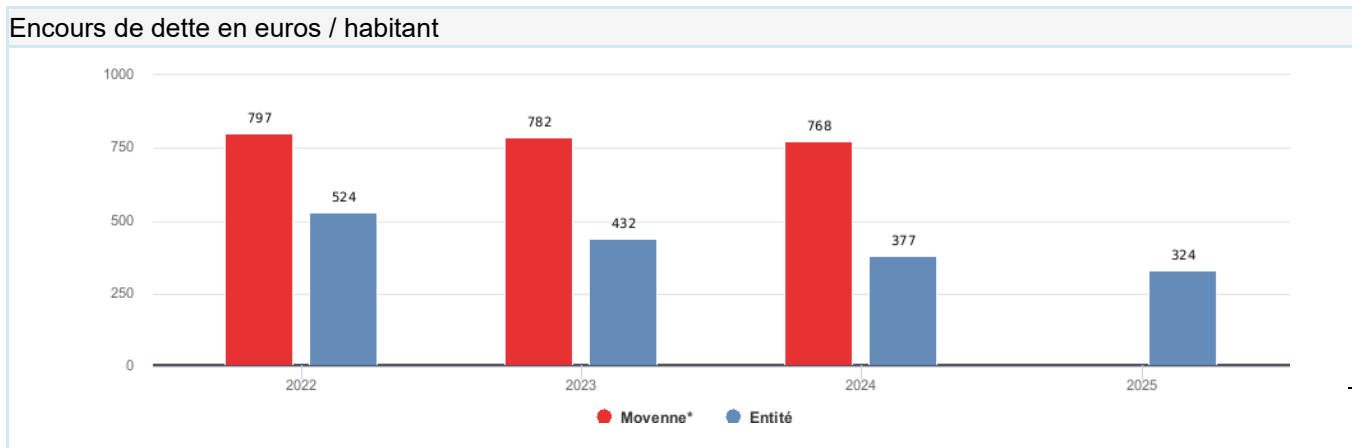
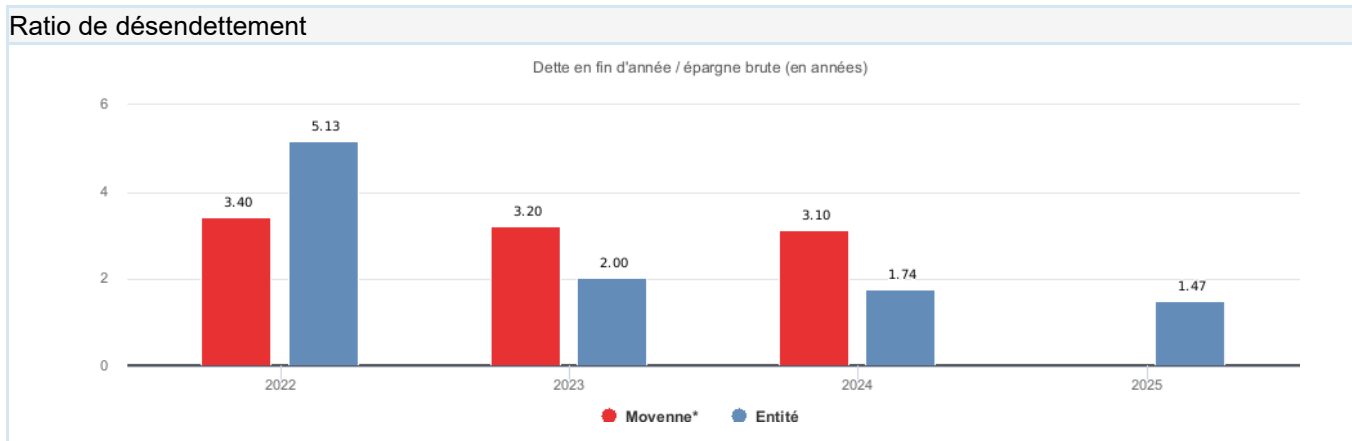
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|-------|------|------|------|------|------|-------|------|--------------|
| Résultat de l'exercice en K€ | 1 451 | 976 | 215 | 746 | 703 | 29 | 1 008 | 868 | 1 143 |



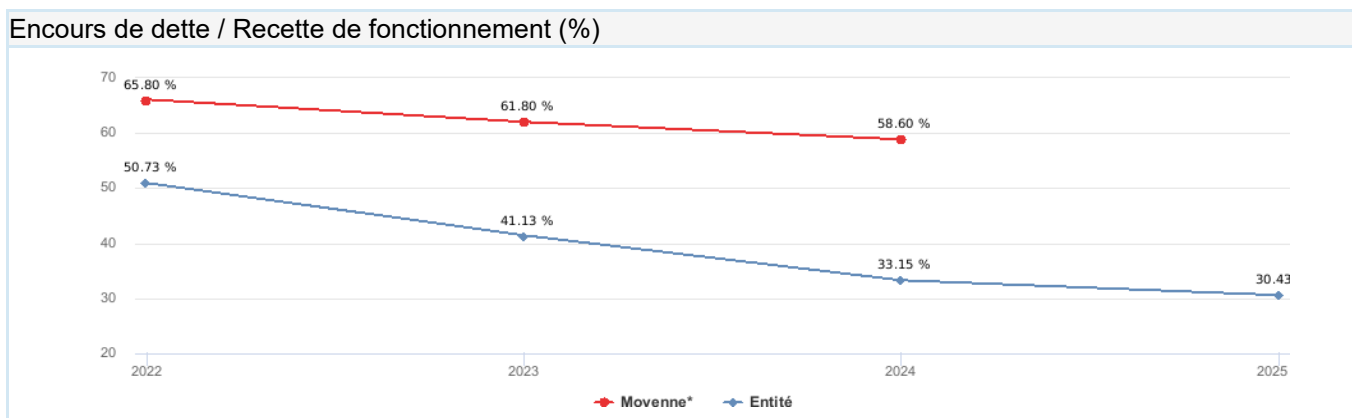
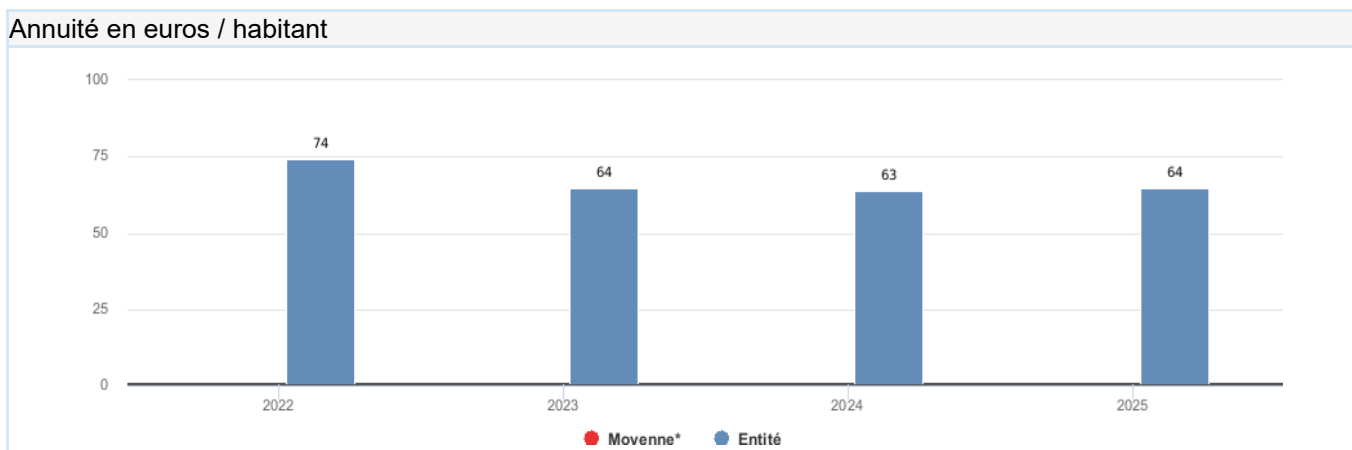
LA DETTE

L'encours de la dette de la collectivité s'élève au 1^{er} janvier 2026 à 2 648 897 € - 324€/habitants.

Ratios financiers - Dette

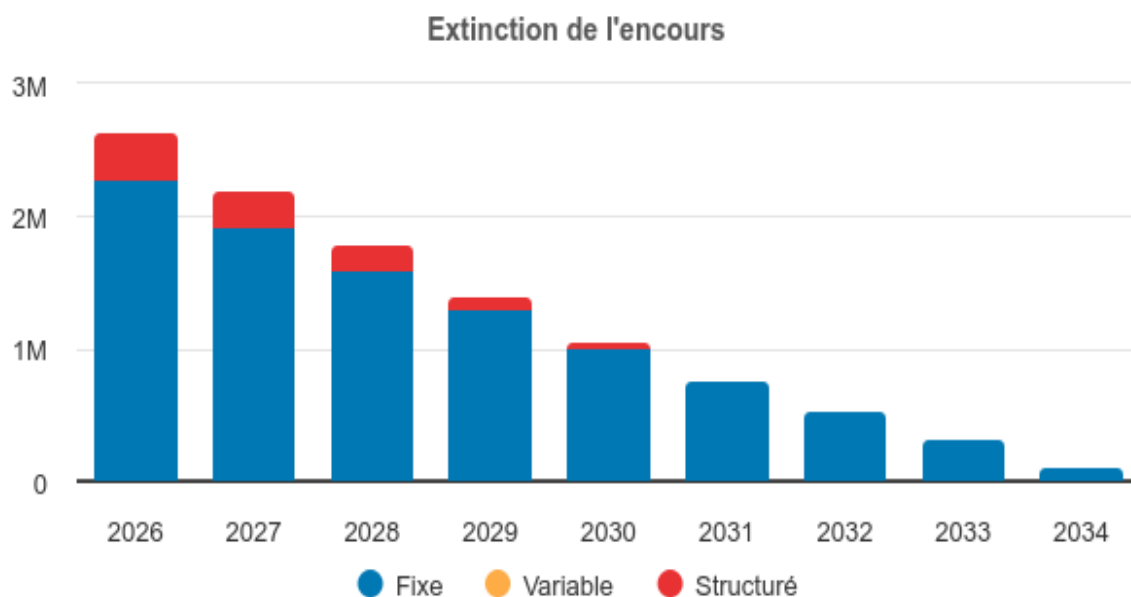


19

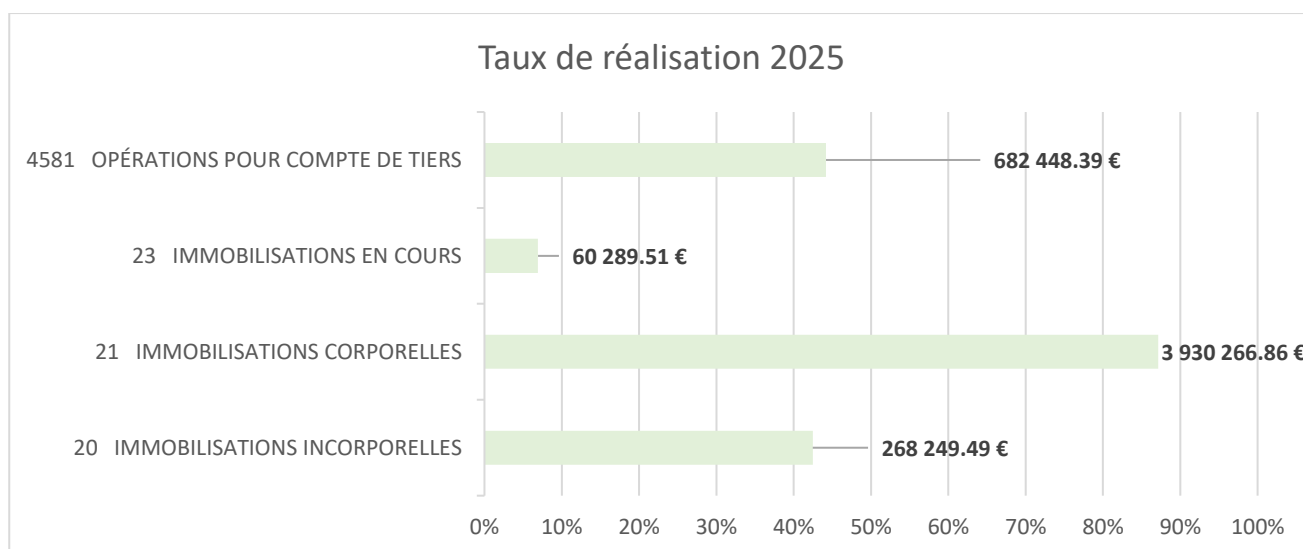


L'encours de dette de la commune est susceptible d'évoluer à la hausse en 2026, en lien avec la mobilisation de nouveaux emprunts destinés au financement de projets notamment la réalisation de la maison de santé et la réfection du quartier du Parquet, opérations inscrites dans une logique d'investissement à long terme au service du territoire.

Par ailleurs, afin de faire face aux besoins ponctuels de trésorerie, la commune pourrait recourir à une ligne de trésorerie. Celle-ci permettrait de couvrir les avances nécessaires liées, d'une part, au déroulement des travaux de construction du groupe scolaire et, d'autre part, aux décalages de trésorerie inhérents au versement différé de certaines subventions



L'INVESTISSEMENT



ORIENTATIONS 2026

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des orientations arrêtées au cours du mandat, dans un contexte particulier marqué par le renouvellement prochain de l'exécutif municipal. À ce titre, les orientations budgétaires présentées pour 2026 ne constituent pas un programme politique, mais visent à assurer la poursuite des projets engagés.

La poursuite de la réfection du quartier du Parquet, l'avancement du projet de maison de santé, la modernisation progressive de l'éclairage public, ainsi que la construction du nouveau groupe scolaire sont autant d'équipements essentiels pour l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants. Ces diverses opérations lancées au cours de ce mandat constitueront l'essentiel des opérations qui seront inscrites dans le budget 2026. Ainsi les nouveaux élus seront libres de décider l'inscription de nouveaux projets et de décider des futures actions communales pour 2026 et les prochaines années.

FONCTIONNEMENT

Dans un contexte financier toujours contraint, la commune du Malesherbois poursuit en 2026 une gestion fondée sur la prudence et la responsabilité, afin de garantir un équilibre budgétaire durable tout en maintenant un niveau de service public conforme.

Les orientations de fonctionnement pour 2026 s'inscrivent ainsi dans la stricte continuité des exercices précédents, avec une double exigence : assurer le bon fonctionnement des services essentiels et préserver la capacité d'investissement de la collectivité.

Cette stratégie repose sur une approche budgétaire rigoureuse, fondée sur la rationalisation des dépenses, la maîtrise des coûts et l'optimisation des ressources disponibles. Le contrôle des engagements financiers demeure une priorité. Il s'appuie sur un suivi attentif des commandes, une vigilance accrue sur l'exécution budgétaire et une exigence constante en matière de négociation des coûts et de recherche des meilleures conditions économiques. Cette discipline contribue à sécuriser les équilibres financiers et à préserver les marges de manœuvre de la commune.

En poursuivant ces orientations en 2026, la commune du Malesherbois confirme son engagement dans une gestion financière responsable et pérenne, garantissant la stabilité des finances communales, la continuité des projets engagés et la transmission à la future équipe municipale d'une situation financière saine et maîtrisée.

INVESTISSEMENT

Maison de santé pluridisciplinaire



Les travaux de la maison de santé sont désormais lancés. La livraison est prévue au cours du 1^{er} semestre 2027.

Pour rappel le montant total de l'opération s'élève à 4 644 636 € TTC.

Les financements attendus représentent 2 655 550 € soit 57% du projet.

Réfection quartier du Parquet



La dernière tranche de rénovation du quartier du Parquet d'un montant de 619 k€ TTC démarrera mi-février pour une durée de 3 mois. Ce programme aura bénéficié de 56% de subventions.

Rénovation de l'éclairage public à Malesherbes

La modernisation du parc d'éclairage public de Malesherbes se poursuit. Cette seconde phase permettra de convertir 250 points lumineux en technologie LED. Pour rappel, le réseau d'éclairage public de la commune déléguée compte 1070 points lumineux et 33 armoires électriques.



Le montant total de cette opération est de 1 080 000 € TTC. Ce projet, soutenu par une subvention du « Fonds Vert », est réalisé sur une durée de quatre ans.

Enfouissement à Labrosse



Sur la commune déléguée de Labrosse a été engagés en fin d'année 2025 en partenariat avec la SICAP et ORANGE des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom.

Simultanément avec ces travaux, et pour des raisons de logique économique, des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable ont été programmés pour remplacer 1400 mètres linéaires de réseau d'eau potable et 63 branchements dont la pose est principalement antérieure à 1940. Le rendement du réseau avoisinait les 50% en 2023.



Une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville et la CCPG a été prise pour ce projet commun. Les travaux se poursuivront sur une durée prévisionnelle de 6 mois.

Groupe scolaire

Le programme de construction du nouveau groupe scolaire, attendu de longue date, a été engagé à la fin de l'année 2025.



Les travaux se poursuivront sur une durée prévisionnelle de 16 mois, avec pour objectif de permettre une mise en service à la rentrée scolaire 2027.

Les écritures comptables liées au mandat de délégation sont imputées au chapitre 4582 de la section d'investissement. A noter que ces dépenses auront un impact significatif sur la trésorerie de la commune qui nécessitera une gestion attentive.



Centre technique municipal

Suite à l'acquisition d'une parcelle jouxtant le complexe sportif, il est prévu le lancement des études préalables en vue de la construction d'un nouveau Centre Technique Municipal (CTM). Ce projet a pour objectif de répondre aux besoins opérationnels des services techniques, en offrant aux agents des conditions de travail adaptées, sécurisées et conformes aux exigences réglementaires actuelles.

La création d'un CTM moderne permettra de regrouper l'ensemble des services techniques sur un site unique, favorisant ainsi une meilleure organisation, une mutualisation des moyens et une amélioration globale de l'efficacité.

Ce regroupement constitue un levier important pour optimiser les flux, renforcer la coordination entre les équipes et améliorer les conditions d'intervention sur le territoire communal.



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT *montants et répartitions en cours d'actualisation*

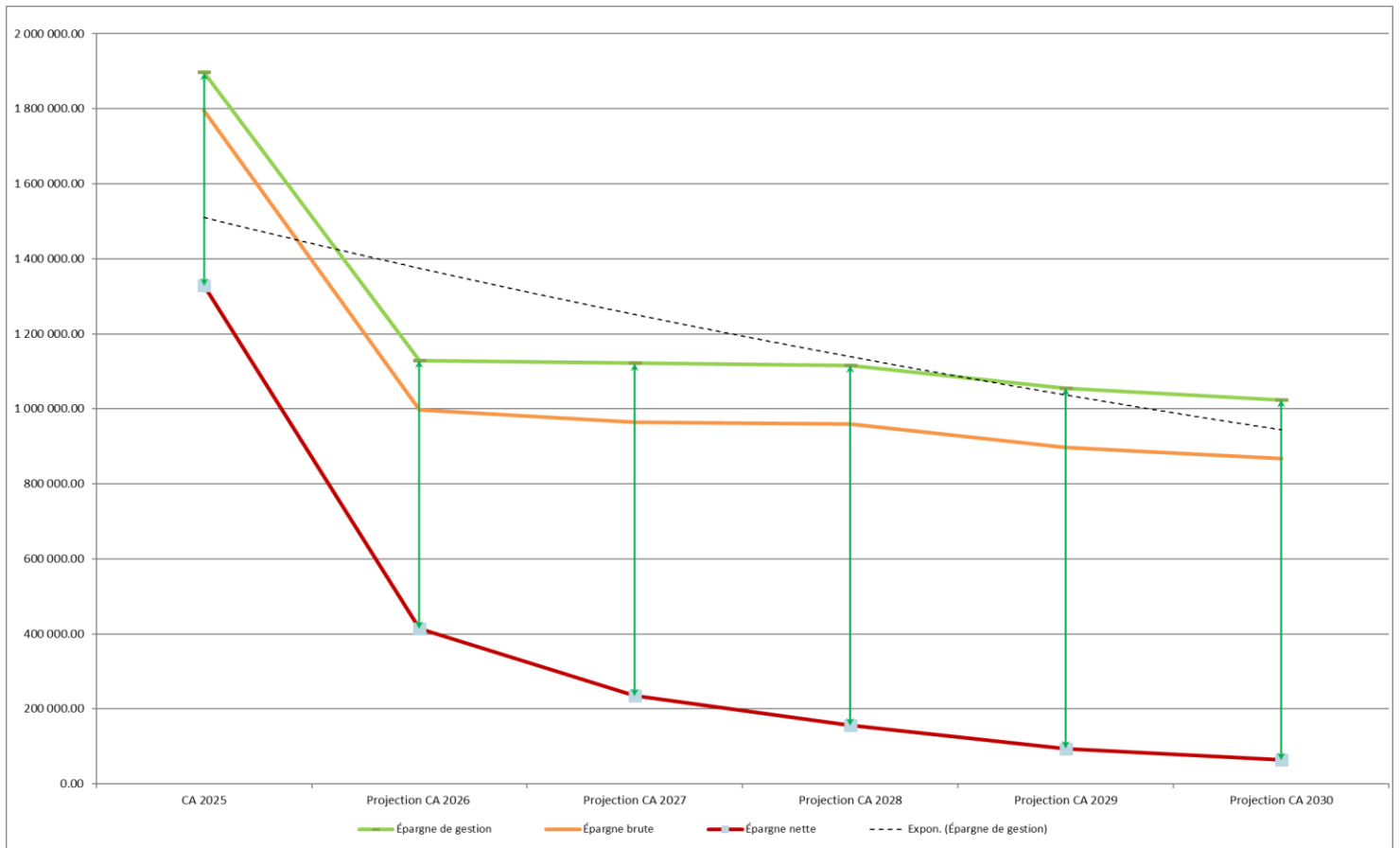
| Axe | Programmes | Durée du programme | Montant du programme TTC | Emplois/Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | TOTAL |
|--|---|--------------------|--------------------------|---------------------|---------|---------|-----------|------------|-----------|-----------|
| Voiries | Quartier du Parquet | 3 ans | 2 165 860 | Emplois | 740 569 | 806 206 | 619 086 | 0 | 0 | 2 165 860 |
| | | | | Ressources externes | 188 846 | 217 645 | 796 234 | | | 1 202 725 |
| | | | | Ressources internes | 551 723 | 588 561 | -177 148 | 0 | 0 | 963 135 |
| Voiries | Rénovation parc éclairage public commune de Malesherbes | 4 ans | 1 080 000 | Emplois | 0 | 297 307 | 300 000 | 280 000 | 202 693 | 1 080 000 |
| | | | | Ressources externes | 0 | 56 340 | 43 150 | 174 610 | 56 340 | 330 440 |
| | | | | Ressources internes | 0 | 240 967 | 256 850 | 105 390 | 146 353 | 749 560 |
| Voiries | Enfouissement Labrosse | 1 ans | 709 622 | Emplois | 3 960 | 6 463 | 699 200 | 0 | 0 | 709 622 |
| | | | | Ressources externes | 0 | 0 | 264 563 | 0 | 0 | 264 563 |
| | | | | Ressources internes | 3 960 | 6 463 | 434 637 | 0 | 0 | 445 059 |
| Aménagement | Aménagement d'un espace de rencontre et de loisirs | 1 ans | 821 376 | Emplois | 34 125 | 774 343 | 12 908 | 0 | 0 | 821 376 |
| | | | | Ressources externes | 0 | 164 979 | 263 369 | 0 | 0 | 428 348 |
| | | | | Ressources internes | 34 125 | 609 364 | -250 461 | 0 | 0 | 393 028 |
| Equipement | Travaux - Construction Maison de Santé | 3 ans | 4 054 636 | Emplois | 140 499 | 20 328 | 3 893 809 | 0 | 0 | 4 054 636 |
| | | | | Ressources externes | 0 | 0 | 605 218 | 2 050 333 | 605 218 | 3 260 768 |
| | | | | Ressources internes | 140 499 | 20 328 | 3 288 592 | -2 050 333 | -605 218 | 793 869 |
| Equipement | Construction CTM | 3 ans | 2 500 000 | Emplois | 0 | 0 | 150 000 | 1 150 000 | 1 250 000 | 2 550 000 |
| | | | | Ressources externes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | Ressources internes | 0 | 0 | 150 000 | 1 150 000 | 1 250 000 | 2 550 000 |
| Equipement pour compte de tiers - CCPG | Groupe scolaire | 3 ans | 7 564 803 | Emplois | 186 471 | 679 116 | 5 000 000 | 1 699 216 | | 7 564 803 |
| | | | | Ressources externes | 186 471 | 679 116 | 5 000 000 | 1 699 216 | | 7 564 803 |
| | | | | Ressources internes | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 |

Les projets d'investissement structurants sont indispensables au développement du territoire, mais impliquent des engagements financiers importants. La commune dispose aujourd'hui de fondamentaux financiers solides et d'un endettement maîtrisé, permettant de conjuguer un autofinancement à préserver avec un recours mesuré à l'emprunt, afin d'assurer la soutenabilité des projets à venir. 25

Dans un contexte de raréfaction et de complexification des financements extérieurs, la mobilisation des dispositifs existants demeure un enjeu majeur. La commune poursuit ainsi une démarche proactive de recherche de financements, condition essentielle à la réalisation des opérations structurantes tout en limitant leur impact sur les équilibres financiers.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE

| | CA 2025 | Evolution choisie | Projection CA 2026 | Evolution choisie | Projection CA 2027 | Evolution choisie | Projection CA 2028 | Evolution choisie | Projection CA 2029 | Evolution choisie | Projection CA 2030 |
|-----------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Charges courantes | 2 396 176.76 | 4.00% | 2 492 023.83 | 3.00% | 2 566 784.55 | 3.00% | 2 643 788.08 | 3.00% | 2 723 101.72 | 3.00% | 2 804 794.78 |
| Charges de personnel | 3 617 997.37 | 6.00% | 3 835 077.21 | 2.00% | 3 911 778.76 | 2.00% | 3 990 014.33 | 2.00% | 4 069 814.62 | 2.00% | 4 151 210.91 |
| Autres charges | 564 830.88 | 2.00% | 576 127.50 | 2.00% | 587 650.05 | 2.00% | 599 403.05 | 2.00% | 611 391.11 | 2.00% | 623 618.93 |
| Atténuation de produits | 158 254.01 | 0.00% | 158 254.01 | 0.00% | 158 254.01 | 0.00% | 158 254.01 | 0.00% | 158 254.01 | 0.00% | 158 254.01 |
| Charges de fonctionnement | 6 737 259.02 | | 7 061 482.55 | | 7 224 467.36 | | 7 391 459.47 | | 7 562 561.46 | | 7 737 878.63 |
| Produits des services | 259 454.63 | -61.00% | 101 187.31 | 0.00% | 101 187.31 | 0.00% | 101 187.31 | 0.00% | 101 187.31 | 0.00% | 101 187.31 |
| Impôts et taxes | 5 157 737.04 | 1.00% | 5 209 314.41 | 3.00% | 5 365 593.84 | 3.00% | 5 526 561.66 | 3.00% | 5 692 358.51 | 3.50% | 5 891 591.06 |
| Dotations et participations | 2 790 215.65 | 0.00% | 2 790 215.65 | 0.00% | 2 790 215.65 | 0.00% | 2 790 215.65 | -2.00% | 2 734 411.34 | -2.00% | 2 679 723.11 |
| Autres produits | 162 610.46 | -45.00% | 89 435.75 | 0.00% | 89 435.75 | 0.00% | 89 435.75 | 0.00% | 89 435.75 | 0.00% | 89 435.75 |
| Atténuation de charges | 264 101.87 | -35.00% | 171 666.22 | -15.00% | 145 916.28 | -10.00% | 131 324.65 | -10.00% | 118 192.19 | -10.00% | 106 372.97 |
| Produits de fonctionnement | 8 634 119.65 | | 8 190 153.12 | | 8 346 432.55 | | 8 507 400.37 | | 8 617 392.90 | | 8 761 937.22 |
| Épargne de gestion | 1 896 860.63 | | 1 128 670.57 | | 1 121 965.19 | | 1 115 940.89 | | 1 054 831.44 | | 1 024 058.60 |
| + Charges exceptionnelles | 790 443.56 | | 790 443.56 | | 798 234.07 | | 806 102.49 | | 814 049.60 | | 822 076.17 |
| Charges exceptionnelles | 11 392.18 | 0.00% | 11 392.18 | 0.00% | 11 392.18 | 0.00% | 11 392.18 | 0.00% | 11 392.18 | 0.00% | 11 392.18 |
| Dotations aux amortissements | 779 051.38 | 0.00% | 779 051.38 | 1.00% | 786 841.89 | 1.00% | 794 710.31 | 1.00% | 802 657.42 | 1.00% | 810 683.99 |
| Provisions | 0.00 | 0.00% | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 |
| - Produits exceptionnels | 69 864.38 | | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 |
| Produits exceptionnels | 69 864.38 | -100.00% | 0.00 | 0.00% | 0.00 | 0.00% | 0.00 | 0.00% | 0.00 | 0.00% | 0.00 |
| Transfert des subventions | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 |
| Reprises provisions | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 | | 0.00 |
| Épargne brute retraitée | 1 017 039.38 | | 218 618.36 | | 177 922.30 | | 164 029.59 | | 94 973.03 | | 56 173.61 |
| - Intérêts de la dette | 100 769.87 | 30.00% | 131 000.83 | 20.00% | 157 201.00 | 0.00% | 157 201.00 | 0.00% | 157 201.00 | 0.00% | 157 201.00 |
| Épargne brute | 1 796 090.76 | | 997 669.74 | | 964 764.19 | | 958 739.90 | | 897 630.44 | | 866 857.60 |
| - Capital de la dette | 467 324.45 | 25.00% | 584 155.56 | 25.00% | 730 194.45 | 10.00% | 803 213.90 | 0.00% | 803 213.90 | 0.00% | 803 213.90 |
| Épargne nette | 1 328 766.31 | | 413 514.18 | | 234 569.74 | | 155 526.00 | | 94 416.55 | | 63 643.70 |

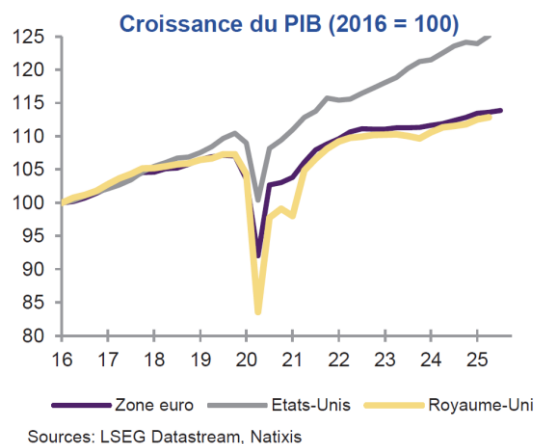


CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Le contexte international & européen :

Les perspectives économiques internationales pour les années 2025 et 2026 s'inscrivent dans un scénario de ralentissement modéré de la croissance mondiale, dans un environnement toujours marqué par de fortes incertitudes économiques, commerciales et géopolitiques.

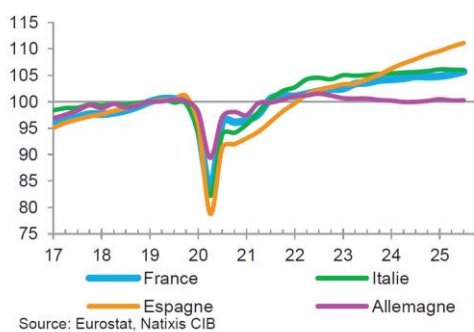
La croissance mondiale est attendue à 2,9 % en 2025 puis 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Ce niveau demeure relativement élevé au regard des nombreux chocs auxquels l'économie mondiale est confrontée, notamment la montée des tensions commerciales, illustrée par la politique de droits de douane menée par l'administration américaine.



Aux États-Unis, l'activité économique ralentirait nettement, avec une croissance attendue à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024. Ce rythme, bien qu'en décélération, resterait supérieur à celui de nombreuses économies avancées.

En Chine, la croissance demeurerait soutenue, autour de 5 % en 2025 et 4,8 % en 2026, malgré l'impact des droits de douane américains, confirmant le rôle moteur de l'économie chinoise dans l'activité mondiale.

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



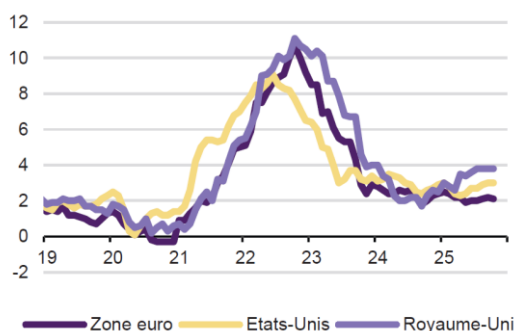
Le Royaume-Uni connaîtrait une trajectoire proche de celle de la zone euro, avec une croissance attendue à 1,4 % en 2025 puis 1,2 % en 2026.

En zone euro, la croissance atteindrait 1,3 % en 2025, avant de se stabiliser à 1,2 % en 2026, après 0,8 % en 2024. Cette amélioration relative s'explique en partie par une anticipation des droits de douane américains, ayant conduit à une hausse marquée des exportations européennes vers

les États-Unis au premier semestre 2025.

La dynamique de croissance reste toutefois très contrastée selon les États membres. Les pays du sud de l'Europe, et en particulier l'Espagne, afficheraient une croissance soutenue, autour de 2,9 %. La France conserverait une croissance positive (+0,9 %), malgré un contexte politique incertain. À l'inverse, l'activité resterait plus faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. En 2026, la croissance allemande devrait toutefois se redresser (+1,3 %), sous l'effet d'un plan de relance d'ampleur, susceptible de bénéficier à l'ensemble de la zone euro.

Inflation (% , glissement annuel)



Source: Eurostat, Natixis

Sur le plan de l'inflation, celle-ci resterait en moyenne légèrement supérieure à l'objectif de la Banque centrale européenne en 2025, autour de 2,1 %, avant de refluer plus nettement en 2026 pour atteindre 1,7 %. Cette baisse serait portée par l'appréciation de l'euro et par le recul attendu des prix de l'énergie. L'inflation sous-jacente, hors énergie et alimentation, demeurerait toutefois légèrement supérieure à 2 %, notamment en raison d'une inflation persistante des services dans certains pays, en particulier en Allemagne, où le salaire minimum devrait connaître une hausse significative.

Dans ce contexte, les politiques monétaires évolueraient de manière différenciée. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuivrait son cycle de baisse des taux, engagé en septembre 2025, pour atteindre un taux terminal d'environ 3 % au printemps 2026, en lien avec le ralentissement du marché du travail, malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. La Banque centrale européenne, estimant être « bien positionnée » face aux chocs économiques, maintiendrait un taux directeur autour de 2 %. La Banque d'Angleterre poursuivrait également une baisse progressive de ses taux, à un rythme prudent, compte tenu d'une inflation encore élevée. À l'inverse, la Banque du Japon procéderait à une dernière hausse de taux en décembre 2025, pour atteindre 0,75 %.

Les risques pesant sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets complets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement mesurés, tandis que les tensions géopolitiques, notamment avec la Russie et au Moyen-Orient, restent importantes.

28

À l'inverse, plusieurs facteurs pourraient soutenir l'activité au-delà des anticipations actuelles, parmi lesquels une éventuelle détente sur le front commercial, la relance de l'investissement en Allemagne et le renforcement des dépenses liées à la défense en Europe.

Dans ce contexte incertain, la prudence reste de mise pour les finances publiques locales, tout en tenant compte des opportunités susceptibles de se présenter à moyen terme.

En France

L'économie française évoluerait, sur la période 2025-2026, dans un contexte de croissance modérée mais résiliente, fortement marquée par une incertitude politique persistante.

La croissance du produit intérieur brut est attendue à 0,9 % en 2025, puis 1,0 % en 2026. Cette trajectoire traduit une capacité de résistance de l'économie française, malgré un environnement institutionnel instable. Le troisième trimestre 2025 a été marqué par une croissance particulièrement dynamique (+0,5 % en variation trimestrielle), portée notamment par les points forts structurels de l'économie française, au premier rang desquels figure le secteur aéronautique, dont le rythme de production et de livraisons devrait continuer à progresser au cours des prochains trimestres.

Toutefois, l'incertitude politique pèserait significativement sur l'activité économique. Elle est estimée avoir amputé la croissance de 0,2 à 0,3 point en 2025 et continuerait de freiner la reprise en 2026, en particulier à travers un ralentissement de la consommation des ménages et un report des décisions d'investissement des entreprises.

L'inflation en France resterait particulièrement modérée sur la période. Elle est attendue à 1,0 % en 2025 et 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024, plaçant la France parmi les pays affichant les niveaux d'inflation les plus faibles de la zone euro.

Cette évolution s'explique en grande partie par la baisse des tarifs réglementés de l'électricité, intervenue en février 2025, ainsi que par la diminution des prix de l'énergie, l'appréciation de l'euro et une modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi. L'inflation française devrait ainsi demeurer contenue en 2026, malgré un environnement international encore incertain.

Le climat de l'emploi montre des signes de dégradation progressive. Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a reculé de 0,3 %, après une hausse de 0,2 % au trimestre précédent. Cette baisse représente environ 60 600 emplois, dont près des deux tiers concernent les contrats d'alternance.

Sur un an, l'emploi salarié privé recule de 0,5 %, soit une diminution de 112 100 emplois, marquant le quatrième trimestre consécutif de baisse en glissement annuel, après près de quatre années de progression continue. Malgré ce repli, le niveau de l'emploi reste supérieur d'environ un million d'emplois à celui observé fin 2019.

Dans ce contexte, la progression des salaires ralentit. Les salaires horaires du secteur marchand non agricole ont augmenté de 0,2 % au troisième trimestre 2025, après 0,1 % au trimestre précédent, sous l'effet notamment d'une légère hausse de la prime de partage de la valeur. En rythme annuel, la hausse des salaires ralentit à 2 %, après 2,5 % précédemment.

Le taux de chômage (au sens du BIT) est resté stable à 7,5 % au deuxième trimestre 2025. Il est attendu en légère hausse en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB demeurant inférieure à son potentiel dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Le projet de loi de finances pour 2026 a été déposé au Parlement dans un contexte institutionnel et politique particulièrement contraint. Depuis ce dépôt, les débats budgétaires ont confirmé la fragilité de la trajectoire des finances publiques nationales et la faible visibilité à moyen terme quant aux équilibres définitifs du budget de l'État.

Le contexte institutionnel demeure marqué par une instabilité politique persistante et une Assemblée nationale fragmentée, rendant l'adoption du budget particulièrement complexe. Dans ce cadre, les arbitrages budgétaires ont été, et demeurent, susceptibles d'évoluer au cours de la procédure parlementaire, ce qui renforce l'incertitude sur le contenu définitif de la loi de finances.

Cette situation conduit à une visibilité limitée pour l'ensemble des acteurs publics, et en particulier pour le bloc communal, tant en matière de concours financiers de l'État que d'évolution du cadre fiscal et budgétaire. Elle appelle à la plus grande prudence dans l'élaboration des hypothèses financières locales et conforte la nécessité d'une gestion rigoureuse et soutenable des finances communales.

Le projet de loi de finances pour 2026, déposé le 14 octobre 2025, chiffre l'effort demandé aux collectivités territoriales à 4,6 milliards d'euros. Cette évaluation est toutefois contestée par le président du Comité des finances locales, qui estime que la contribution réelle des collectivités au redressement des finances publiques dépasserait 8 milliards d'euros, en intégrant notamment la hausse des taux de cotisation à la CNRACL ainsi que le gel de crédits ministériels destinés aux collectivités.

Les budgets des collectivités territoriales seraient affectés par plusieurs dispositifs structurants :

- Réduction de la compensation liée à la baisse des valeurs locatives industrielles
Le gouvernement prévoit une diminution de 25 % du prélèvement sur recettes destiné à compenser la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels, mesure entrée en vigueur en 2021 dans le cadre de la politique de réduction des impôts de production. L'impact national de cette mesure est estimé à au moins 1,1 milliard d'euros.
- Encadrement de la dynamique de la TVA au niveau intercommunal
Après le gel opéré en 2025, le projet prévoit une quasi-confiscation de la dynamique des fractions de TVA. L'évolution de ces fractions serait désormais limitée au niveau de l'inflation.
- Évolution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
Le projet de loi de finances reprend la suppression de la part dite « fonctionnement » du FCTVA, mesure initialement prévue en 2025.
- Minoration des variables d'ajustement
Les variables d'ajustement, regroupant diverses dotations et allocations compensatrices de fiscalité, seraient minorées de 527 millions d'euros en 2026, afin de financer la progression d'autres concours financiers de l'État. Ce montant est en hausse par rapport aux 487 millions d'euros votés en loi de finances pour 2025.

30

D'autres dispositions, bien que non directement intégrées aux mécanismes précédents, auront également un impact négatif sur les budgets locaux :

- Poursuite de la trajectoire de redressement de la CNRACL
La réforme engagée en 2025 se poursuit, avec une hausse de 3 points par an du taux de cotisation employeur pendant quatre ans pour atteindre en finalité 43.65% en 2028. Ces augmentations représentent une progression annuelle des charges estimée à 1,2 milliard d'euros pour l'ensemble des collectivités.
- Stabilisation en valeur de la dotation globale de fonctionnement (DGF)
Après trois exercices marqués par des abondements modérés, la stabilisation de l'enveloppe de DGF entraînera une aggravation des mécanismes d'écrêtement, destinés à financer en interne la progression mécanique de certaines dotations ainsi que l'augmentation du volume des dotations de solidarité.
- Réduction des soutiens budgétaires de l'État aux collectivités
Enfin, la baisse des crédits ministériels ainsi que les économies résultant de la rationalisation des agences et opérateurs de l'État intervenant au soutien des collectivités territoriales viendront également peser sur les équilibres financiers locaux.

LA COMMUNE EN CHIFFRES

Sources DGFIP- en K€

| OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A | 12 572 | 12 058 | 11 264 | 9 071 | 8 771 | 9 128 | 8 308 | 8 189 | 8 961 |
| PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF | | 11954 | 11139 | 8716 | 8 610 | 9 001 | 8 169 | 7 912 | 8 753 |
| dont : Impôts Locaux | 7 662 | 3 789 | 3 940 | 3 964 | 3 846 | 3 326 | 3 407 | 4 224 | 4 401 |
| Fiscalité reversée par les GFP | | | | | | 1 540 | 1 016 | -94 | -106 |
| Autres impôts et taxes | 884 | 283 | 148 | 220 | 297 | 608 | 499 | 550 | 507 |
| Dotation globale de fonctionnement | 1 437 | 1 483 | 1 179 | 1 449 | 1 463 | 1 450 | 1 454 | 1 517 | 1 592 |
| Autres dotations et participations | | | | | | 919 | 1 062 | 1 056 | 1 153 |
| FCTVA | | | 0 | 3 | 17 | 28 | 34 | 32 | 15 |
| Produits des services et du domaine | | | 1 604 | 752 | 542 | 912 | 541 | 500 | 940 |
| TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B | 12 629 | 10 606 | 10 288 | 8 856 | 8 024 | 8 425 | 8 281 | 7 181 | 8 092 |
| CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF | | 9661 | 9336 | 7857 | 7 224 | 7 641 | 7 454 | 6 407 | 7 308 |
| dont : Charges de personnel | 6385 | 6109 | 5748 | 4649 | 4 440 | 4 672 | 4 465 | 3 744 | 3 923 |
| Achats et charges externes | 2360 | 2197 | 2102 | 2292 | 1 910 | 2 160 | 2 183 | 2 011 | 2 260 |
| Charges financières | 414 | 296 | 231 | 153 | 140 | 127 | 126 | 81 | 99 |
| Contingents | 1344 | 306 | 291 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Subventions versées | 496 | 417 | 434 | 440 | 466 | 429 | 485 | 322 | 404 |
| RESULTAT COMPTABLE = A - B = R | -57 | 1451 | 976 | 215 | 746 | 703 | 28 | 1 008 | 869 |
| OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C | 3 312 | 2 144 | 2 518 | 2 837 | 1 510 | 1 608 | 3 976 | 1 175 | 5 153 |
| dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées | 0 | 825 | 0 | 1 400 | 3 | 0 | 6 | 0 | 0 |
| Subventions reçues | 213 | 21 | 113 | 168 | 155 | 126 | 246 | 130 | 727 |
| Taxe d'aménagement | | | | 26 | 36 | 55 | 31 | 109 | 48 |
| FCTVA | 1494 | 197 | 137 | 240 | 289 | 53 | 357 | 137 | 76 |
| Retour de biens affectés, concédés, ... | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D | 2 625 | 2 548 | 3 915 | 1 619 | 2 466 | 1 494 | 3 146 | 1 487 | 3 886 |
| dont : Dépenses d'équipement | 765 | 924 | 2 507 | 1 119 | 1 765 | 974 | 2 483 | 1 035 | 3 006 |
| Remboursement d'emprunts et dettes assimilées | 1799 | 1464 | 589 | 442 | 428 | 502 | 532 | 436 | 442 |
| Charges à répartir | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations affectées, concédées, ... | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C | -687 | 404 | 1 397 | -1 218 | 956 | -115 | -830 | 311 | -1169 |
| + Solde des opérations pour le compte de tiers | 40 | 0 | 0 | 145 | 75 | 130 | -285 | 320 | -100 |
| = Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E | -647 | 404 | 1 397 | -1 073 | 1 032 | 15 | -1 115 | 632 | -1269 |
| Résultat d'ensemble = R - E | 590 | 1 047 | -421 | 1 288 | -285 | 689 | 1 143 | 376 | 2137 |

| AUTOFINANCEMENT | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Excédent brut de fonctionnement | 1 414 | 2 473 | 2 142 | 985 | 1 485 | 1 404 | 785 | 1 577 | 1 873 |
| Capacité d'autofinancement = CAF | 1 052 | 2 293 | 1 802 | 859 | 1 386 | 1 387 | 716 | 1 505 | 1 445 |
| CAF nette du remboursement en capital des emprunts | -747 | 828 | 1 214 | 417 | 958 | 858 | 184 | 1 069 | 1 004 |

| ENDETTEMENT | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Encours total de la dette au 31 décembre N | 8 582 | 7 922 | 7 315 | 8 274 | 7 847 | 7 346 | 4 401 | 3 535 | 3 096 |
| Encours des dettes bancaires et assimilées | | 7 707 | 7 118 | 8 076 | 7 651 | 7 149 | 4 394 | 3 528 | 3 087 |
| Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques | 8 346 | 7 707 | 7 118 | 8 076 | 7 651 | 7 149 | 4 394 | 3 528 | 3 087 |
| Annuité de la dette | 2 212 | 1 760 | 820 | 595 | 565 | 630 | 646 | 517 | 541 |
| FONDS DE ROULEMENT | 2 062 | 3 135 | 3 558 | 4 830 | 4 529 | 4 602 | 3 345 | 3 721 | 3 486 |